

Montréal, le 23 avril 2020

Cher membre,

Le conseil d'administration de votre Association s'est réuni vendredi dernier, 17 avril, et a statué sur la question de la cotisation à verser pour l'année en cours, soit du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021. Comme vous avez pu le constater, la permanence de l'ANEL ne vous a pas fait parvenir d'avis de renouvellement de votre cotisation comme elle le fait habituellement en fin d'année financière, soit en mars. Tenant compte de la pandémie de la COVID 19, des règles de confinement et de l'interruption des activités chez plusieurs membres, elle a jugé à-propos de soumettre un scénario différent de cotisation aux administrateurs de l'ANEL.

Le conseil d'administration a donc statué que la cotisation payable pour l'année 2020-2021 serait **réduite de 50%** et qu'elle ne serait **pas exigible avant le 1<sup>er</sup> septembre 2020**.

L'ANEL considère toujours important que les membres contribuent à sa viabilité financière, mais estime qu'en cette période difficile des ajustements doivent être apportés.

Des détails vous seront acheminés sous peu ainsi qu'un lien Internet pour évaluer le montant de votre contribution. Nous vous rappelons l'entière disponibilité de la permanence pour vous accompagner dans cette crise et nous vous souhaitons bon courage.

Le président  
Arnaud Foulon

Le secrétaire-trésorier  
Félix Philantrope